MODIFICATION #2 - Nº de l'invitation :

2022-P-002843-7440102



Title / Titre 13 octobre 2022 **RETURN BIDS TO:** Services de gestion de fonds pour **RETOURNER LES SOUMISSIONS À :** le projet de Fonds axé sur les résultats en matière d'éducation en Modification #2 Bid Receiving / Réception des soumissions Colombie (OFFER). Solicitation No. / Nº de l'invitation Email / Courriel :urp-bru@international.gc.ca 2022-P-002843-7440102 Client Reference No. / No. de référence du client(e) 2022-P-002843-7440102 Solicitation Closes / L'invitation prend fin **MODIFICATION #2** At /à: 14 h **QUESTIONS & REPONSES** HAE (heure avancée de l'Est) **DEMANDE DE PROPOSITION** On / le: 4 novembre 2022 F.O.B. / F.A.B. Plant-Usine: ☐ Destination: ☒ Other-Autre: ☐ Destination of Goods and Services / Proposal to: Department of Foreign Affairs Trade and Destinations des biens et services Development. Department of Foreign Affairs, Trade and Development (DFATD)/ We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the Address Inquiries to : goods, services, and construction listed herein and on any Adresser toute demande de renseignements à : attached sheets at the price(s) set out thereof. Isabelle Doray Contracting Authority / Autorité contractante Proposition au : Ministère des Affaires étrangères, du Email / Courriel: lsabelle.doray@international.gc.ca Commerce et du Développement Delivery Required / Delivery Offered / Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Livraison proposée Livraison exigée Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par renvoi dans la présente et aux annexes cijointes, les biens, services et construction énumérés ici sur Vendor Name, Address and Representative / Nom du toutes feuilles ci-annexées, au(x) prix indiqué(s). vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur **Comments - Commentaires** Telephone No. / No. de téléphone Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne Issuing Office - Bureau de distribution autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire Foreign Affairs, Trade and Development SPBC / en caractères d'imprimerie) Affaires étrangères, Commerce et Développement, SPBC 200, promenade du Portage, Gatineau, QC Date Signature

MODIFICATION #2 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La présente modification #2 de la demande de propositions vise à :

- (A) Répondre à des questions relatives à la Demande de propositions (DDP)
- (B) Indiquer les modifications apportées à la DDP.

Foreign Affairs, Trade and

Development Canada

(A) QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1:

Est-ce que tous les membres d'un consortium ou d'une coentreprise doivent être des organismes constitués en société au Canada pour être admissibles à soumissionner ?

Réponses 1 : Non.

Question 1 a:

Si la réponse à la première question est "non" :

Un membre d'un consortium, non constitué en société au Canada, peut-il utiliser l'expérience de son entreprise pour répondre aux critères techniques cotés (CCT) de la catégorie 1 : Expérience du soumissionnaire ?

Réponses 1 a: Oui, un membre d'un consortium peut utiliser son expérience d'entreprise pour répondre aux critères techniques cotés (CCT) de la Catégorie 1 : Expérience du soumissionnaire, à condition que le soumissionnaire précise clairement lesquels des membres de ce consortium ou de cette coentreprise étaient responsables de la gestion et de la mise en œuvre des projets cités en exemple.

Question 1 b:

Un membre du consortium non constitué en société au Canada peut-il être désigné comme chef du consortium (c'est-à-dire le répondant autorisé par les autres membres du consortium) ?

Réponses 1 b: Oui, un membre du consortium non constitué en société au Canada peut être désigné comme Chef de file du consortium.

Question 2:

Compte tenu du délai de réponse très court, la MAECD peut-elle envisager de prolonger la date de soumission de deux semaines?

Réponses 2 : La date limite pour la demande de propositions (RFP) sera prolongée de deux semaines, jusqu'au 4 novembre 2022.

Question 3:

Quels sont les critères d'admissibilité pour que les entités canadiennes et internationales puissent postuler à cette opportunité ? Peuvent-elles toutes deux postuler ?

Réponses 3 : Les entités canadiennes et internationales peuvent poser leur candidature.

Question 3 a:

Si une entité mondiale prend l'initiative, doit-elle passer par un partenaire canadien ou non ?

Réponses 3 a : Non.

Question 3 b:

Si notre organisation, offre cette opportunité à notre projet mondial, aura-t-elle besoin de notre soutien pour passer un contrat avec Affaires mondiales Canada et diriger le partenariat ?

Réponses 3 b : Non.

Question 4:

Quels sont les activités et les résultats spécifiques attendus pour la composante I : Administration financière du Fonds ? Il y a des détails pour le reste des composantes (de la page 34 à la page 60), mais pas pour cette composante spécifique.

Gérer, exécuter et rendre compte des fonds de l'initiative ; responsable des rapports financiers au Canada et aux partenaires de l'alliance ; établir et gérer un fonds fiduciaire.

Question 5:

L'administrateur financier du fonds doit-il gérer les fonds des payeurs de résultats ainsi que les fonds des financeurs sociaux (investisseurs) pour chaque défi ? Ou ce rôle sera-t-il séparé en fonction du défi ?

Réponses 5 : Oui, l'administrateur financier du fonds doit gérer les deux.

Question 5 a:

Le gestionnaire du fonds est-il censé lever des fonds pour les paiements de résultats ainsi que pour le capital d'investissement ?

Réponses 5 a: Des fonds ont déjà été identifiés pour les paiements de résultats. L'identification de fonds pour le capital d'investissement sera une responsabilité conjointe entre le gestionnaire du fonds et le conseil d'administration de OFFER.

Question 6:

La proposition doit-elle être envoyée en anglais, en espagnol ou dans les deux langues ?

Réponses 6: Anglais ou français uniquement..

Question 7:

A la page 30 de la demande de propositions, il est indiqué que l'une des responsabilités du directeur de l'offre est de "planifier et coordonner le plan d'acquisition de biens et de services, y compris l'acquisition d'agent(s) de vérification, de partenaire d'apprentissage, de gestionnaire financier et d'autres membres de l'équipe et de spécialistes techniques, selon les besoins".

Les coûts de l'engagement ou de l'acquisition de l'agent de vérification et du partenaire d'apprentissage doivent-ils être inclus dans le budget / la proposition financière du soumissionnaire ?

Réponses 7: Cela devrait être inclus dans la partie B Spécialistes techniques du paiement de base.

Commenté [AC--1]: idem

MODIFICATION #2 – N° de l'invitation : 2022-P-002843-7440102

Question 8:

À la page. 79 de la DP - RTC1, il est indiqué que l'une des exigences est que chaque "projet ait une valeur globale d'au moins 2 millions de dollars canadiens".

Par "valeur du projet", entendez-vous seulement la valeur du contrat entre le soumissionnaire et son client ou la valeur de l'ensemble du projet ?

Réponses 8: La valeur du projet fait référence à la valeur de l'ensemble du projet.

Question 9:

A la page. 79 de la DP - RTC2, il est dit que "chaque projet devrait avoir une durée d'au moins un an".

Par "durée du projet", entendez-vous la durée du contrat entre le soumissionnaire et son client, ou la durée de l'ensemble du projet ?

Réponses 9: La durée du projet fait référence à la durée de l'ensemble du projet.

Question 10:

A la page 81 de l'appel d'offres, catégorie 2 : Le soumissionnaire doit présenter jusqu'à deux (2) projets achevés qui démontrent son expérience dans la conception d'une approche et d'une méthodologie détaillées, et la manière dont il a pris en compte la complexité et la portée du projet.

Ces 2 projets doivent être les mêmes que ceux présentés pour RTC4-RTC10 ? Ou peut-il y avoir deux projets individuels par CTC ?

Réponses 10: Il peut y avoir deux (2) projets par CTC.

Question 11:

À la page 81 de la DDP - RTC4, il est indiqué que " des points seront attribués pour l'application des principales normes nationales et internationales ".

Que signifie "appliquer les principales normes nationales et internationales" ? Quelles sont ces normes ?

<u>Réponse 11:</u> Les principales normes nationales et internationales peuvent faire référence à toutes meilleures pratiques ou normes nationales et internationales en matière de gestion financière des fonds.

Question 12:

A la page 86, Catégorie 3 : Equipe proposée, le point b) dit "Cinq (5) points supplémentaires pour un certificat professionnel dans une discipline *pertinente jusqu'à un maximum de 10 points".

Le Master est-il inclus dans cette catégorie ou dans le "plus haut niveau d'éducation complété"?

<u>Réponse 12:</u> Une maîtrise est incluse dans la catégorie a) Niveau d'études le plus élevé atteint à l'université (diplôme d'études supérieures).

Question 13:

Quelles sont les qualifications requises pour le reste de l'équipe autre que le directeur et le chef de l'équipe OFFER ?

Réponse 13: Les exigences ne sont spécifiées que pour le directeur et le Gestionnaire principal des défis OFFER. Il n'y a pas d'exigences incluses dans l'appel d'offres pour les autres membres de l'équipe, plutôt, ceci est considéré au niveau des soumissionnaires et non au niveau individuel.

MODIFICATION #2 – N° de l'invitation : 2022-P-002843-7440102

Question 14:

L'appel d'offres mentionne que l'équipe de gestion du fonds doit trouver et coordonner un partenaire d'apprentissage pour les tâches d'apprentissage, les stratégies complémentaires et le programme d'apprentissage (pg. 46-47).

Ces stratégies complémentaires et l'agenda d'apprentissage peuvent-ils être mis en œuvre par l'équipe de gestion du fonds si elle a la capacité de le faire, ou un partenaire d'apprentissage distinct est-il nécessaire ?

Réponse 14: Les deux options peuvent être considérées.

Question 15:

Le DFATD souhaite-t-il que les soumissionnaires respectent une limite de pages spécifique pour leurs réponses aux critères techniques cotés ? Nous notons que cela serait souvent exigé pour les demandes de propositions antérieures.

Réponse 15: Non

Question 16:

En ce qui concerne les RTC 11.1 (a) et RTC 12.1 (a) (pp 86 et 87 respectivement), le DFATD peut-il confirmer que les points attribués pour un diplôme universitaire et un diplôme de collège ou de cégep ne sont pas cumulatifs et suivent plutôt une échelle graduée ? Dans l'affirmative, la note totale de 35 pour le RTC 11.1 et le RTC 12.1 devrait-elle être révisée ?

<u>Réponse 16:</u> Non, les points de RTC 11.1 (a) et RTC 12.1 (a) sont cumulatifs. Par exemple, si le directeur de l'OFFRE possède un diplôme d'études supérieures (10 points) et un certificat en gestion de projet (10 points), le total serait de 20 points cumulatifs.

Question 17:

Nous constatons que RTC 11.1 b) et c) offrent des définitions très similaires pour les points supplémentaires à attribuer. Le DFATD peut-il préciser la différence entre les points b) et c) du RTC 11.1 ? Il peut y avoir un certain chevauchement potentiel entre les formations notées dans une "discipline pertinente" qui s'appliquent à la lettre b) et celles qui sont énumérées comme applicables à la lettre c).

Réponse 17: Comme l'indique le CCF 11.1 (b), les certificats professionnels proviennent de disciplines pertinentes comme l'éducation, la sociologie, le développement international, les sciences politiques, les études sur les femmes ou d'autres sciences sociales, l'administration des affaires, la politique publique, les statistiques ou les relations publiques. Le CIR 11.1 (c), quant à lui, comprend d'autres formations dans les disciplines de la gestion de projet, du financement innovant, de la programmation des paiements axés sur les résultats et de l'égalité des sexes. Les certificats inclus dans la catégorie b) ne peuvent pas être repris dans la catégorie c).

Question 18:

Les sections RTC11.1 b) et RTC12.1 b) se lisent toutes deux comme suit : "Cinq (5) points supplémentaires pour un certificat professionnel dans une discipline pertinente, jusqu'à un maximum de 10 points". Le DFATD peut-il préciser le nombre total de points disponibles au titre de ce critère ?

Réponse 18: En vertu des sections RTC11.1 b) et RTC12.1 b), le nombre total de points disponibles est de 10 points.

Question 19:

Le critère technique obligatoire (CTM) 1 à la page 75 de la demande de proposition (EN) indique que "Le soumissionnaire DOIT fournir une offre d'équipe de gestion de fonds composée de ressources qualifiées pour

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

MODIFICATION #2 – N° de l'invitation : 2022-P-002843-7440102

accomplir le mandat. Dans le cadre de sa proposition, le soumissionnaire DOIT fournir le curriculum vitae de chaque membre de l'équipe proposée. Le soumissionnaire doit identifier chaque membre de l'ÉQUIPE par : le nom et le titre ; le numéro de téléphone et l'adresse électronique ; le lieu ; le rôle que chaque membre de l'équipe jouera dans ce projet ; la structure et les rapports hiérarchiques des membres de l'équipe".

➤ En ce qui concerne la clause ci-dessus, le DFATD peut-il confirmer que dans le cadre de la proposition, le soumissionnaire est seulement tenu d'identifier les candidats, et de fournir le CV, et les informations relatives aux coordonnées, aux rôles respectifs, et aux relations hiérarchiques pour le Directeur de l'offre et le Lead Challenge Manager de l'offre ?

Réponse 19: Oui, uniquement pour le Directeur de OFFER et le Gestionnaire principal des défis OFFER.

Question 20:

Le soumissionnaire peut-il présenter le même projet pour plus d'un CCF ?

Réponse 20: Oui, selon le cas.

Question 21:

À la page 7 de la DP, il est indiqué que dans " l'offre technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans l'appel d'offres et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire leur approche de manière approfondie, concise et claire pour réaliser le travail."

Nous comprenons que l'offre technique sera évaluée pour un maximum de 499 points, comme détaillé dans l'annexe D-3. Y a-t-il des points ou des critères d'évaluation supplémentaires liés à la description de l'approche des soumissionnaires, ou comment cette partie sera-t-elle évaluée puisqu'elle n'est pas détaillée dans l'annexe D-3?

<u>Réponse 21:</u> Non, il n'y a pas de points supplémentaires liés à l'expérience des soumissionnaires en dehors de l'annexe D-3 (499 points).

Question 22:

Les liens présentés tout au long de la DP ne fonctionnent pas (en particulier pour la partie 5 des Certifications et ses annexes 1 et 2).

- > Pourriez-vous partager les liens pour le formulaire mentionné dans l'annexe 1 partie 5 ?
- > Est-ce le lien ? https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ln-form-eng.html. Nous l'avons trouvé dans Google.

Réponse 22: Voir document DDP 2022-P-002843-7440102 OFFER - Modification #2

Question 23:

Afin de remplir l'annexe 1 de la partie 5 de la DP, il est indiqué d'utiliser le formulaire Liste de noms pour la vérification de l'intégrité

Lorsque l'on remplit les informations demandées au soumissionnaire, pour la province/territoire et le code postal du fournisseur (Canada) (A1A 1A1), il n'est permis de fournir des informations que pour les organisations situées au Canada, et non dans un autre pays. Étant donné que notre organisation est enregistrée aux États-Unis, quel formulaire doit être rempli?

<u>Réponse 23:</u> Voir formulaire Liste de noms pour la vérification de l'intégrité ajouté au document DDP 2022-P-002843-7440102 OFFER - Modification #2

Commenté [AC--2]: Idem, for S-branch to confirm

Question 24:

Comment remplir l'Annexe C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)" aux pages 71-74, puisque certaines réponses figurent déjà dans la liste de contrôle ?

<u>Réponse 24</u>: Il n'y a rien à compléter à l'Annexe C puisque ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Question 25:

Dans la partie 5 - Certifications de la demande de propositions, au point 5.1.7, pages 11-12, il est indiqué d'indiquer le NAS de l'entrepreneur, le NE ou le numéro de TPS/TVH. Cependant, ces numéros sont destinés aux organisations qui travaillent au Canada, et notre organisation n'est pas enregistrée au Canada.

Quelles informations devons-nous indiquer à la place ?

Réponse 25: Votre numéro de taxe

Question 26:

L'appel d'offres mentionne les phases 1, 2 et 3 tout au long de l'offre de conception et de mise en œuvre. Pouvezvous décrire les objectifs attendus et la durée de chaque phase ?

<u>Réponse 26:</u> Ces informations sont disponibles dans les Termes de Référence Annexe 2 : Guide Technique sur demande

Question 27:

Page 80 RTC #3 de la DP: au point e), le soumissionnaire reçoit le nombre maximum de points (10 points) par projet (un total de 30 points) s'il démontre son expérience de travail dans des initiatives de financement mixte depuis plus de 7 ans.

Cela signifie-t-il que pour obtenir les 30 points, le soumissionnaire doit démontrer que chaque projet a duré plus de 7 ans ? Ou comment le soumissionnaire doit-il démontrer son "expérience de travail dans des initiatives de Blended Finance" simplement en présentant trois projets comme il est demandé ?

Réponse 27: Oui, pour obtenir 30 points, chacun des trois projets devrait durer plus de 7 ans (10 points x 3 projets = 30 points).

Question 28:

La tâche 2.2 à la page 36 de la demande de propositions stipule qu'une activité clé sera la collecte de fonds à partir de la phase 2.

Des retours financiers (pas seulement un remboursement) peuvent-ils être versés aux investisseurs/financiers sociaux avec les fonds fournis par les membres de l'Alliance une fois les résultats atteints 2

<u>Réponse 28:</u> AMC a mis de côté des fonds pour le paiement des résultats. Les membres de l'Alliance seront également appelés à contribuer. Aucun retour financier aux financeurs sociaux n'est envisagé dans le cadre de cette initiative.

(B) MODIFICATONS APPORTÉES À LA DDP

Afin de répondre adéquatement aux questions soulevées 22 et 23 , veuillez <u>REMPLACER</u> le document d'appel d'offre initial 2022-P-002843-7440102 DDP OFFER <u>PAR</u> le document d'appel d'offre initiulé DDP 2022-P-002843-7440102 OFFER - Modification #2

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES